

TRANSCRIPTION DE DECES

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande à télécharger
- Un acte de décès intégral original – 3 mois
- Photocopie de la Pièce d'Identité malgache du défunt (Passeport ou CIN)
- Photocopie de la Pièce d'Identité du demandeur
- Enveloppe timbrée à votre adresse (en cas d'impossibilité de retrait)

N.B : - *Veillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Les droits consulaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30

Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h00

Délai de traitement: dix (10) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet par le service concerné.

Email : serviceconsulaire.madagascar@gmail.com

Téléphone : 01 82 83 92 00